

La Médiation dans l'histoire : Réflexions sur la formation d'un système de valeurs¹

GÉRALD ARLETTAZ, ARCHIVES FÉDÉRALES, BERNE

L'historiographie de la Médiation

En cette année de bicentenaire de l'Acte de Médiation, les nombreuses manifestations de commémoration cherchent, comme il est coutume en telle circonstance, à célébrer un moment, un acte jugé symbolique et emblématique du passé national. Les colloques et autres communications historiennes se révèlent fort divers quant à leurs thématiques. Pourtant, un bref regard sur les caractéristiques dominantes de cette commémoration permet de retenir trois éléments mis en évidence par les célébrants², à savoir :

1. *Le génie de Bonaparte*. Cette valorisation du Premier Consul n'est pas chose nouvelle. Cependant, les Suisses

1. Ces réflexions prolongent celles énoncées aux Journées d'étude 1803-2003 «Créer un canton à l'ère des révolutions», Lausanne 11 avril 2003, à paraître dans la Revue historique vaudoise, 2003.

2. On consultera avec curiosité la publication de l'Etat et de la Ville de Fribourg, *Fribourg-1803-Freiburg. Capitale de la Suisse*.

de 2003 se plaisent à souligner l'importance et le sens politique de sa médiation.

2. *La genèse de la Suisse moderne*. A en croire de nombreuses interventions, la Suisse moderne aurait été conçue essentiellement durant cette période. Reste à savoir ce que signifie le concept de « Suisse moderne ».
3. *Le retour au fédéralisme*. En effet, la République unitaire de l'Helvétique n'ayant par définition jamais gagné les faveurs des porte-parole de la culture politique suisse, le retour au fédéralisme est considéré comme le triomphe d'une identité nationale plus ou moins délestée des aspects les plus hiérarchiques de l'Ancien Régime. Le fédéralisme est d'autant plus célébré qu'il s'accompagne de la naissance de six cantons.

Il est intéressant de comparer sommairement ces valorisations du bicentenaire avec quelques réflexions formulées par l'historiographie suisse. Ainsi, dans son *Histoire de la Suisse*, publiée en 1926, William Martin estime qu'

« au point de vue intérieur, la Médiation fut une période de réaction. La plupart des conquêtes de la République helvétique, même les plus utiles et les moins discutables, comme celles qui concernaient la vie économique, l'unification des monnaies, des poids et des mesures, l'abolition des douanes intérieures, disparurent. Les Suisses s'acharnèrent à remonter au Moyen Age. Pourtant, cette liberté dont on était si fier était une apparence³. »

A ce constat sévère se joint celui de Johannes Dierauer. Dans son *Histoire de la Confédération suisse*, publiée en

Hauptstadt der Schweiz, Genève et Fribourg, 2003. Selon cette tentative de reconstruction mémorielle guidée par l'enthousiasme commémoratif, la Médiation apparaît peu ou prou comme un âge d'or dominé par la figure sublimée de Bonaparte et par celle du landmann Louis d'Affry. L'écho du bicentenaire, jugé infiniment plus fort qu'en 1903 serait dû à la « crise » de l'« être humain » et des « institutions ». « On comprend d'avantage la nécessité de garder les valeurs essentielles de notre société, comme Bonaparte a su le faire avec son sens de l'analyse » (p. 23).

3. William MARTIN, *Histoire de la Suisse*, Lausanne, Payot, 6^e édition suivie d'un appendice par Pierre BÉGUIN, 1966, p. 199.

français en 1918, Dierauer parle de « cruelle humiliation qu'impliquait la Médiation étrangère », de « tendance conservatrice », de « mouvement rétrograde des esprits »⁴. Le volume du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* de 1928 estime que la Médiation est un retour à la période d'avant 1798, mitigé toutefois par le maintien de certains principes de la période helvétique⁵. Pour sa part, la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, publiée en 1983, considère également que la Médiation signifie « un retour partiel aux anciennes formes de gouvernement, mais aussi le rétablissement du pouvoir des familles aristocratiques de l'Ancien régime ». La Médiation serait également une période de consolidation et de stabilité politique fondée sur un équilibre politique nouveau⁶.

Certes, d'une manière générale, l'historiographie des six cantons nouveaux constitués en 1803 est généralement plus favorable à la Médiation, puisqu'il s'agit pour ces cantons d'explicitier ce que l'on pourrait appeler les mythes fondateurs des origines. C'est ainsi que le professeur Ernest Bovet, s'exprimant dans *Wissen und Leben* en 1910 estime que le peuple vaudois s'est constitué sur un fond d'idéalisme helvétique. Il souligne donc la continuité entre la projection helvétiste du XVIII^e siècle, la République helvétique et la formation du canton de Vaud⁷. En outre, tout au long des anniversaires, les historiens vaudois se sont plus à célébrer la classe politique des Pères de la Patrie, incarnée dans les trois figures : Jules Muret, Henri Monod et Auguste Pidou.

Quid de cette historiographie passée et actuelle ? Je me permettrai un premier constat, à savoir que quel que soit le jugement porté sur l'Acte et sur le régime de la Médiation, la littérature historique n'est pas très loquace sur la signification historique de ce régime. Pour s'interroger sur cette signification, il faut nécessairement situer ce problème dans la constitution d'un système de valeurs ou d'un système de références. En d'autres termes, il faut dépasser la perception de la Médiation comme simple événement politique lié aux

4. Lausanne, Payot, 1918, tome V, pp. 214-217.

5. Article « Médiation », dans *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, 1928, tome IV, p. 701.

6. *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 1983, tome II, pp. 165-167.

7. Ernest BOVET, « Concentration », dans *Wissen und Leben*, tome VI (1910), p. 741.

circonstances. Autrement dit, c'est la signification culturelle de la période qui nous intéresse et non pas l'Acte politique de Bonaparte.

Le système de valeurs

Que faut-il entendre par système de valeurs? Le concept suppose de nombreuses acceptions et de nombreuses approches⁸. Pour éviter toute vision déterministe, il est difficile de situer chronologiquement un système de valeurs avec précision. La première idée qui vient à l'esprit, c'est que le système de valeurs, qui encadre la période de la Médiation et conduit à ce que d'aucuns appellent la Suisse moderne, s'élabore entre 1798 et 1848. Nous prendrons ces dates comme points de repère non sans quelques précautions, dans la mesure où elles ne représentent pas les frontières absolues d'une période qui serait considérée comme une totalité uniforme. Ce dont il est question, c'est de mettre en évidence des continuités et des discontinuités dans l'élaboration d'un système qui va progressivement s'instituer en culture politique et en vision du monde. Parmi les approches usuelles chez des historiens pour appréhender un système de valeurs, je retiendrai cinq types.

1. L'étude de la formation d'une collectivité, en particulier d'un canton. Cette problématique consiste à étudier la constitution d'un Etat, d'une administration, d'un espace voire d'une identité. Cette manière de faire tend à souligner la continuité institutionnelle. Elle présente donc le risque de projeter des valeurs actuelles sur les origines et de devenir une vision finaliste. Dans ce cas, une telle approche tend à renforcer une lecture de l'histoire de type patrimonial, qui serait autojustificatrice des institutions. C'est ainsi que dans les nouveaux cantons de 1803, la célébration de la Médiation est souvent un acte de foi et un acte identitaire. Cependant, des études sur l'espace et sur

l'identité d'une collectivité sont très précieuses si elles parviennent à éviter les perspectives finalistes.

2. A l'inverse, une autre approche du système de valeurs tend à inscrire les doctrines et les idées d'un lieu ou d'un pays comme la Suisse dans la tendance générale de l'histoire occidentale, pour l'époque généralement dominée par la France. Cette conception tend à postuler que l'émergence d'un système de valeurs en Suisse est forcément le décalque ou le reflet de ce qui se passe ailleurs. Au sujet de cette perspective, le débat sur la République helvétique et sur la Médiation mériterait d'être affiné. En revanche, la tendance historiographique qui tend à banaliser le mouvement de 1830 dans les cantons suisses en en faisant un pur résidu des journées de Juillet à Paris est franchement erronée, tant il est vrai que le mouvement intellectuel et politique dans les cantons suisses est bien antérieur à cette date.
3. Certains historiens traduisent le concept de système de valeurs par celui d'idéologie. Ils estiment, en effet, que le début du XIX^e siècle s'inscrit dans un conflit de classes entre une aristocratie foncière et l'affirmation de la bourgeoisie. Quoi qu'il en soit, la solidarité des possédants serait largement l'expression de cette idéologie. Cette solidarité s'exprime contre le peuple, à savoir contre les couches de la population les plus démunies. A l'époque de la Médiation, cette solidarité s'exprime également contre une démocratie trop affirmée, c'est-à-dire contre le peuple défini comme une catégorie politique du nouveau système d'essence nationale et républicaine.
4. Le système de valeurs se manifeste également dans l'expression des trajectoires individuelles des tenants du système politique et culturel de l'époque. Dans cette perspective, certains historiens ont montré l'évolution des personnes dans leur fonction, leur statut social, leurs situations civique et civile. Dans le canton de Vaud, nous pouvons retenir la figure de Frédéric-César de La Harpe, exemple d'un aristocrate devenu directeur de la République helvétique, ayant disparu sous la

8. Dans ma perspective, le système de valeurs se réfère à un ensemble explicite ou implicite de convictions culturelles agissant au sein des divers niveaux de conscience d'une société. En principe, ce système n'est pas directement qualifié par sa dimension morale.

Médiation et qui revient sur la scène en 1815 pour devenir le chef de l'opposition libérale. Jules Muret, en revanche, traverse tous les régimes en occupant à chaque fois une position dominante⁹. Ces hommes incarnent les conceptions républicaines et libérales qui constituent probablement les deux aspects majeurs du système de valeurs de la période prise dans son ensemble, mais avec des différences selon les régimes.

5. Qu'il s'agisse d'un canton, d'une classe sociale, d'une personnalité dominante, le système de valeurs s'exprime dans un espace. Il se situe non seulement dans les rôles mais dans les potentialités d'expression des acteurs sociaux. Il est par essence en voie d'expansion et touche aux différents plans de l'activité politique, sociale, économique, culturelle et religieuse. Ce système de valeurs devient progressivement le lieu d'un jeu d'interactions entre les divers domaines de la pensée et de la conscience qui peut se traduire par le concept de vision du monde, concept auquel je me suis personnellement référé dans mes études sur le libéralisme¹⁰. Ce concept, dans son acception scientifique, cherche à mettre en évidence les significations et les enjeux des systèmes de valeur. Il implique le recours à diverses méthodes de sociologie de la pensée. Il s'agit, en effet, de comprendre et d'expliquer la genèse et le développement des représentations collectives dans une démarche socio-historique. Ce type de démarche se fonde sur l'étude d'une société. Il tend donc à relativiser les influences étrangères à l'aune des potentialités de cette société. De ce fait, la période que nous désignons par commodité comme celle de 1798 à 1848, nous renvoie à un système de valeurs opérant dans les sociétés cantonales et nationale.

9. Voir Danièle Tosato-Rigo, *Portrait d'un Père de la Patrie : le landamann Muret (1759-1847)*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, tome XCI (1988).

10. Voir en particulier Gérald Arlettaz, *Libéralisme et Société dans le Canton de Vaud 1814-1845*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, tome LXVII (1980).

Le concept de liberté

Le système de valeurs élaboré depuis la Révolution et la République helvétique¹¹ débouche sur l'installation d'une société politique et civile de type démocratique et libéral. Remarquons qu'il s'agit là d'un aboutissement provisoire au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle qui engendrera à son tour, au cours du XX^e siècle, d'autres expressions de la conscience collective¹². Dans la perspective du système de valeurs engendré par la révolution, il n'est pas étonnant que les concepts de « République », « Démocratie », « Citoyen », « Peuple », « Nation », « Esprit public » et « Liberté » dominent le discours de ce système de valeurs. De manière générale, l'historiographie suisse est encore lacunaire sur l'évolution des sens de ces concepts, au contraire de l'historiographie française qui dispose de nombreux travaux, par exemple de ceux de Pierre Rosanvallon¹³.

Dans cette brève communication, je ne peux guère me permettre que quelques mots sur le concept de « Liberté ». Il s'agit d'un terme redondant sous tous les régimes de 1798 à 1848; ce terme est équivoque et polymorphe. Il est tellement utilisé qu'il devient vague et tend parfois à perdre sa signification pour se muer en évocation d'ordre général. Dans une autre acception¹⁴, la liberté est l'incarnation de la souveraineté nationale et cantonale. Bien évidemment, la liberté est également le fondement de la Déclaration des droits de l'homme. Elle se retrouve dans la Constitution de la République helvétique du 12 avril 1798, constitution qui déclare également que la forme du gouvernement sera toujours une démocratie représentative. Enfin, la liberté représente également la valeur du contrat qui lie le citoyen

11. Voir Silvia ARLETTAZ, *Citoyens et étrangers sous la République helvétique*, Genève, Georg, à paraître 2004.

12. A partir de 1900, les expressions de la conscience collective nationale se teintent de communautarisme, de vision ethnique et même parfois racialisiste.

13. Voir notamment *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992. Voir également *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000. Voir encore *L'invention de la démocratie 1789-1914*, édité par Serge BERSTEIN et Michel WINOCK, Paris, Seuil, 2002.

14. Sur le concept de liberté, voir également dans ce dossier les communications de T. MAISSEN et de S. ARLETTAZ.

à l'Etat, voire à la Nation, dans une société politique et surtout civile que tous les régimes vont s'efforcer de construire.

Ces acceptions répondent à la version positive du concept de liberté. Cependant, il existe également des acceptions négatives qui font de la liberté une valeur restrictive. Ces acceptions sont très fréquemment utilisées entre 1800 et 1825, c'est-à-dire notamment pendant la période de la Médiation¹⁵. Ainsi, pour le Vaudois Jules Muret, en 1803, la liberté est « esclave de la loi », ce qui souligne la dépendance de l'idée de liberté par rapport à l'ordre politique et social. Selon Henri Monod, en 1803 également, elle est aussi « l'anéantissement de l'esprit de localité ». Dans le régime censitaire qui prévaut, la liberté signifie également l'exclusion des moins fortunés. Quant à l'indigence, elle serait, toujours selon Monod, comparable à « une maladie cutanée ». Dans la même conception, la liberté sert à contenir l'esprit démocratique du peuple quand ce dernier entend s'affranchir de ses représentants pour se diriger vers des méthodes plus directes. Enfin, il est indéniable pour les Pères de la Patrie vaudoise, comme pour leurs pairs dans l'ensemble du pays, que la liberté implique le respect de l'autorité constituée.

Ces acceptions positives et négatives du concept de liberté vont prévaloir à l'apparition vers 1800 du concept « libéral », puis en 1823 du concept « libéralisme ». Ces deux termes, surtout le second, traduisent une certaine systématisation des conceptions orientées sur l'idée de liberté.

Comme leurs prédécesseurs de l'Helvétique et de la Médiation, les libéraux entendent concilier la liberté politique et civile avec l'ordre public. Pour ce faire, ils restent convaincus de la force du sentiment collectif de l'esprit public qui doit insuffler aux citoyens une âme patriotique. Au cours des années 1825 à 1830, l'esprit public prend une dimension nouvelle grâce au développement de la presse, de la publicité des débats, des élections et de l'opinion publique. En outre, l'esprit public est lié à l'éducation dont le système se perfectionne.

15. A cet égard, voir Gérald ARLETTAZ, « Quelle liberté pour quelle patrie? L'émergence de la pensée libérale dans le canton de Vaud (1798-1830) », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroirs des idées politiques*. Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, tome CXXIII (2003), pp. 19-38.

Progressivement, le libéralisme se construit au-delà d'une simple volonté d'émancipation et de souveraineté politique. Plus qu'une culture politique, il devient une vision du monde cherchant à donner un sens à l'Etat, au pouvoir, à la démocratie, à l'éducation, à l'économie politique et sociale, au développement et même aux convictions religieuses, qu'elles soient protestantes ou catholiques. Dès lors, le libéralisme se présente comme un mode de gestion de l'activité humaine dans une société civile et politique et se verra confronté à l'émergence de modes concurrents. La place des régimes de la Médiation dans ce processus culturel de longue durée et de dimension nationale reste encore à préciser.